09.12.2016 – 15:24 Uhr

AMAG coopère pleinement avec le Ministère public de la Confédération

Schinznach-Bad (ots) -

Le Ministère public de la Confédération a ouvert une procédure pénale contre Volkswagen AG, AMAG et les institutions d'AMAG en Suisse. AMAG coopère pleinement et souhaite que cette affaire soit rapidement clarifiée.

Suite à une décision du Tribunal pénal fédéral à Bellinzone, le Ministère public de la Confédération a ouvert une procédure pénale contre Volkswagen AG, AMAG et les institutions d'AMAG en Suisse. Ceci, en dépit du fait que le Ministère public de la Confédération était d'avis qu'il n'y avait aucune preuve concrète qui pourrait être suffisante pouvant faire penser à une quelconque implication de la Suisse.

AMAG Automobil- und Motoren AG est une entreprise suisse indépendante et juridiquement indépendante de Volkswagen AG, à laquelle elle n'est liée que par un contrat pour l'importation et la distribution des produits des marques Volkswagen, Audi, SEAT, SKODA et Volkswagen Véhicules Utilitaires pour les marchés de Suisse et de la principauté de Liechtenstein. AMAG est un client de Volkswagen AG, resp. de ses marques.

Tout comme le grand public, ce n'est que vers le 20-21 septembre 2015 qu'AMAG a pris connaissance des premières informations sur de possibles tricheries en matière de gaz d'échappement par les médias. La prise de position initiale du Ministère public de la Confédération, selon laquelle il n'y a aucune raison de soupçonner concrètement une participation de la Suisse, conforte AMAG dans cette même conviction.

AMAG coopère pleinement avec le Ministère public de la Confédération.

Contact:

AMAG Automobil- und Motoren AG
Dino Graf
Responsable Corporate Communication
Téléphone +41 56 463 93 51
presse@amag.ch

Diese Meldung kann unter https://www.presseportal.ch/fr/pm/100001252/100796824 abgerufen werden.